



## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2018**

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Cinq Septembre, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CRUVIERS – LASCOURS, se sont réunis dans la Salle du Conseil de la MAIRIE, sur la convocation du 31/08/2018 qui leur a été adressée par le MAIRE, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code des communes.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les CONSEILLERS MUNICIPAUX suivants :

**Présents :** ADAMIEC PN, ALLEMAND JC, AULERY L, BEAU C, BUET JC, CEZAR J, COSTA R, DUBOIS K, FIARD F, MILLOT M,  
**Absent et excusé :** TOULOUZE M, pouvoir donné à BEAU C  
**Absentes :** BOUXIN S, TOULOUZE A  
**Secrétaire de séance :** ALLEMAND JC

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.  
Le compte-rendu de la séance précédente est lu et approuvé.

### **1 – ARRET DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

L'arrêt du PLU doit être approuvé en Conseil Municipal.

Le PLU est arrêté à la date du 6 Septembre 2018. Il sera communiqué aux organismes associés et au public qui bénéficient de 3 mois de consultation avant son approbation.

**VOTE A L'UNANIMITE**

**Après le point N°1, jean-Claude BUET quitte la séance.**

### **2 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE LA RD18**

Appel d'offres : une seule réponse avec 4 entreprises regroupées : GIRAU / BENOI / LAUTIER - MOUSSAC  
370 282.60 € soit - 30 000 € par rapport à l'estimation.

**VOTE A L'UNANIMITE**

### **3 – CONDITIONS DE LOCATION DES SALLES ET DU PARC**

Les riverains déplorent les nuisances sonores importantes liées à la location des salles festives en juillet. Le manque de civisme des usagers nous impose de revoir les clauses du contrat de location en imposant des restrictions.

- Placer une affiche sur chaque porte d'accès indiquant qu'elles doivent rester fermées.
- Limiter le son avec un système stoppant pour la salle du foyer.
- Interdire la sono dans le parc.
- Limiter le niveau sonore à partir de 2h sous peine d'intervention de la Gendarmerie pour verbalisation.

Ces points seront ajoutés au contrat de location.

### **4 – CONVENTION BIBLIOTHEQUE**

500 € sont accordés pour enrichir le fonds bibliothécaire, et la convention est signée.

## **5 – DECISION MODIFICATIVE BUDGET M14**

Il est demandé aux conseillers de voter une DM pour régler les frais d'instruction du PLU : 20 000 euros du compte 21 transférés sur le compte 20.

**VOTE A L'UNANIMITE**

## **6 – ETUDES POUR LES TRAVAUX DU CŒUR DE LASCOURS**

Les études sont lancées :

- CEREG : 3500 € HT (sans paysagiste)
- GAXIEU : 3200 € HT (avec paysagiste SOL... : 6450 €)

Après visualisation des aménagements de voirie proposés, nous retenons le bureau d'étude de la CEREG.

**VOTE A L'UNANIMITE**

## **7 – RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ELECTORALE**

Christian LABESSE, représentant le délégué du Tribunal de Grande Instance,  
Catherine FERRANDI, représentant le délégué de l'Administration,  
Sont renouvelés.

## **8 - RESSOURCES HUMAINES**

L'embauche d'un plein temps supplémentaire pour l'entretien de la commune n'est pas retenue bien que nous soyons en accord sur les besoins ponctuels en fonction des saisons :

Soucieux d'optimiser le service rendu aux usagers nous avons budgétisé l'embauche d'un personnel à temps partiel :

- Coût estimé : 18 000 €/an pour un 20 h hebdomadaire et 27 000 €/an pour un 30 h hebdomadaire.

Nous passerons une annonce de recrutement d'employé communal, 20 heures ou plus.

## **9 – TRAVAUX DU RESEAU PLUVIAL**

Il est proposé au Conseil de voter une enveloppe de 40 000 euros afin de réaliser en urgence les travaux sur le pluvial.

- Chemin du lavoir
- Entrée village – RD18 / Route Distilleri
- Divers fossés
- Grilles Route Vieille

**VOTE A L'UNANIMITE**

## **10 – Reversement FOOT Détente**

Il convient de reverser le montant de l'apéritif offert par le foot détente, pour un montant de 180 euros.

**VOTE A L'UNANIMITE**

## **11- QUESTIONS DIVERSES**

Daniel VICENTE, habitant du village et membre du TCCL, a réalisé un bas-relief qu'il propose de poser vers la rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite de la salle du parc. Le Conseil est unanimement d'accord.

La séance est levée à 21h00

